

# COORDINATION SYNDICALE



LE HAVRE

## Des Travailleurs Portuaires

## DE L'AXE SEINE



ROUEN

Le 25 février 2022

## NAO 2022 pour tous les salariés de l'axe seine Une nouvelle victoire sociale de la CGT

*Camarades,*

Après plusieurs échanges avec nos syndicats CGT concernant la revalorisation des salaires pour l'ensemble des salariés de l'axe seine, nous avons réaffirmé à la direction notre volonté à obtenir une NAO de haut niveau même si pour cela nous devons engager le combat.

Ainsi, par notre détermination forte de la représentativité massive de la CGT, nous avons acté au titre des NAO d'axe pour 2022, les points suivants :

- 3% de revalorisations pour les SBMH (grilles de la CCNU) et SBML (grilles locales du Havre) et l'équivalent du pas en € pour les SBMR
- **Versement d'une prime pouvoir d'achat de :**
  - 800€ dont le salaire annuel brut 2021 est inférieur ou égal à 38 474 euros
  - 600€ net pour les salariés dont le salaire annuel brut 2021 est strictement supérieur à 38 474 euros et inférieur ou égal à 57 712 euros
  - 400€ brut pour les salariés dont le salaire brut annuel 2021 est strictement supérieur à 57 712 euros
- Versement d'une Prime d'axe d'un montant de 275 euros brut versée tous les ans sur la paie d'août

Engagement dès le 1<sup>er</sup> semestre 2023, d'ouvrir des discussions en vue d'un accord relatif à l'intéressement. Ces négociations seront l'occasion de réaffirmer nos fondamentaux dont notamment la répartition uniforme de cet intéressement.

Camarades, ces avancées importantes marquent l'importance de rester massivement unis au sein de la CGT car ce n'est que le rapport de force qui permet d'obtenir des engagements dignes de reconnaissance de votre travail quotidien.

**Il nous restera maintenant à ouvrir nos discussions NAO locales pour obtenir d'autres avancées sociales.**

Le Secrétaire Général  
Des Travailleurs Portuaires  
Du Port du Havre,

Laurent DELAPORTE

Le Secrétaire Général  
Des personnels du GPMR,

Fabrice LOTTIN

## Unis, déterminés et mobilisés